

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier VERMEIRE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Joseph BENZ, Caroline BIGONET, Claude DELAVAUD, Pascal FLOQUET, Arlette HIPEAU, Michèle KUBIAK, Jacques MILLOUET et Yves SAUSSAIS.

Absents : Marie-Thérèse PARICHON et Damien VAILLANT.

Pouvoir : Marie-Thérèse PARICHON à Jacques MILLOUET.

Mme Michèle KUBIAK a été nommée secrétaire de séance.

* * * * *

La séance est ouverte à 20h30. Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Intercommunalité Vexin Val de Seine : représentativité au sein du Conseil Communautaire**
- **Rythmes scolaires**
- **Décision Modificative n°1 (DM) : Commune de Genainville - subvention pour l'acquisition de tableaux numériques pour l'école**
- **Participation cartes de transport (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants)**
- **Fête de la Saint Jean : participation des personnes extérieures au village (invités)**
- **Eclairage public : demande de subvention auprès du SIERC**
- **Salle des fêtes communale : modification du contrat de location (interdiction des feux d'artifice, lanternes chinoises...)**
- **Salle des fêtes communale : prêt à l'association « les musclés d'Arthies »**
- **SMGFAVO : adhésion de la commune de Gonesse**
- **CIG : convention pour la mise en place d'un « document unique » d'hygiène et de sécurité**
- **Préfecture du Val d'Oise : convention pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité**
- **Décision Modificative n°2 (DM) : équilibre budgétaire des comptes 40/42**
- **Décisions prises en application des articles L2122 et 2122-23 du C.G.C.T.**
- **Questions diverses**

--

13^{ème} Délibération

Intercommunalité Vexin Val de Seine : représentativité au sein du Conseil Communautaire

VU la délibération du Conseil municipal n°2011-13 en date du 17 juin 2011 relative à la représentativité,
CONSIDERANT la nécessité de délibérer avant le 31 août prochain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à la proposition suivante :

▪	Magny-en-Vexin : 11	délégués
▪	Bray et lu : 2	délégués
▪	Aincourt : 2	délégués
▪	Saint Gervais : 2	délégués
▪	Saint Clair sur Epte : 2	délégués
▪	Vétheuil : 2	délégués
▪	Chaussy : 2	délégués
▪	Genainville : 2	délégués
▪	Villers en Arthies : 2	délégués
▪	La Roche Guyon : 2	délégués
▪	Montreuil sur Epte : 2	délégués
▪	Ambleville : 2	délégués
▪	Vienne en Arthies : 2	délégués
▪	La Chapelle en Vexin : 1	délégué
▪	Wy Dit Joli Village : 1	délégué
▪	Haute Isle : 1	délégué
▪	Buhy : 1	délégué
▪	Arthies : 1	délégué
▪	Omerville : 1	délégué
▪	Hodent : 1	délégué
▪	Saint Cyr en Arthies : 1	délégué
▪	Amenucourt : 1	délégué
▪	Maudétour-en-Vexin : 1	délégué
▪	Chérence : 1	délégué
▪	Bantheu : 1	délégué
▪	<u>Charmont : 1</u>	<u>délégué</u>

soit 48 sièges.

Par ailleurs, Didier VERMEIRE informe les membres de l'élection des 3 Vice-Présidents supplémentaires au sein de l'intercommunalité, lors du Conseil Communautaire du 25 juin dernier :

- Finances : M. Jean-François PICAULT (Magny-en-Vexin)
- Grands travaux : Mme Corine DROLON (Bray-et-Lû)
- Communication-tourisme-culture-sport : M. Didier VERMEIRE (Maudétour-en-Vexin)

Il est maintenant nécessaire de désigner des rapporteurs dans les différentes commissions de travail.

* * * * *

Rythmes scolaires

La mairie de Genainville a décidé de mettre en œuvre, dès la rentrée 2013-2014, la réforme des rythmes scolaires et par conséquent les enfants auront école le mercredi matin.

La commune de Maudétour-en-Vexin va donc demander à la société TIM BUS de modifier les horaires de passage du bus pour les soirs de la semaine puis mettre en place un ramassage scolaires supplémentaire pour le mercredi matin et midi.

* * * * *

Décision Modificative n°1 (DM) : Commune de Genainville - subvention pour l'acquisition de tableaux numériques pour l'école

VU le Budget Primitif de l'année 2013 et son annexe B1.7 adopté par délibération 2013-12 du 12 avril 2013,

CONSIDERANT que les TNI ont finalement été achetés par la commune de Genainville (cf. facture justificative transmise par mail du 8 juin 2013 par la commune de Genainville),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget primitif 2013 comme suit :
Compte 6554 – OCCE ECOLE GENAINVILLE : - 2 000 € soit 0 €
Compte 6554 – ECOLE GENAINVILLE : + 2 000 € soit 13 000 €
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

* * * * *

Participation cartes de transport (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants)

CONSIDERANT les nouveaux tarifs des cartes de transport scolaire (année 2013-2014) transmis par la Société TIM BUS en date du 28 mai 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE comme suit, pour l'année scolaire 2013/2014, le montant de la participation communale au profit des écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et apprentis en alternance empruntant un transport en commun pour se rendre dans leur établissement scolaire conventionné ou non, avant ou après le bac :
 - Carte C.S.B. (moins de 18 ans) : 82,50 € (= 75% du prix de la carte fixé à 110 €)
 - Carte IMAGINE'R collégiens : 82,50 €
 - Carte IMAGINE'R lycéens/étudiants : 242,47 € (= 75% du prix de la carte fixé à 323,30 €),
 - Autre titre de transport (moins de 26 ans) - hors écolier et collégien : 242,47 € maximum (subvention limitée à 75% du montant total des dépenses).
- DIT QUE ces sommes seront versées soit à la société TIM'BUS, soit à la société IMAGINE'R, soit aux familles notamment pour les demandes prises hors période de facturation et/ou pour les cartes délivrées par un autre transporteur.
Pour l'année 2013/2014, les familles devront transmettre leur(s) demande(s) de subvention avec pièces justificatives (certificat de scolarité et copie du titre de transport) avant le 15 septembre 2014 : il n'y aura pas de rétroactivité.

Attention ! Les subventions seront octroyées aux enfants domiciliés et résidant de façon réelle et continue à Maudétour-en-Vexin (attestation à fournir).

- DIT que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2013 (et exercice suivant).

* * * * *

Fête de la Saint Jean : participation des personnes extérieures au village (invités)

CONSIDERANT le menu spécifique de cette soirée nécessitant de faire appel à un traiteur et le nombre important d'inscrits à cette soirée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la gratuité de la soirée pour les administrés.
- FIXE à 25 € par personne extérieure invitée la participation à cette soirée (deux personnes maximum en fonction de la place disponible).

* * * * *

17 et 18^{ème} Délibération

Eclairage public : demande de subvention auprès du SIERC

17^{ème} délibération

CONSIDERANT le rendez-vous du 13 juin dernier entre M. Didier VERMEIRE, Maire, M. Richard FIRKOWSKI – Conseiller Info Energie du PACT95 et Mme Sandrine Chauffour - Chargée de mission Plan Climat-Energie territorial du Parc naturel régional du Vexin français,

CONSIDERANT le projet d'amélioration de l'éclairage public de la commune de Maudétour-en-Vexin en vue d'économiser de l'énergie et d'avoir une meilleure qualité d'éclairage à flux lumineux calculé,

CONSIDERANT le montant de l'adhésion (estimé à 1,50 €/habitant) par rapport à la mission de conseil en énergie qui est proposée (et pourra rapidement être compensé par les économies qu'il permettra de réaliser),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à l'adhésion au « Conseil en Energie Partagée » (CEP) proposé par le Parc naturel régional du Vexin français,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du PNRVF pour la rénovation de l'éclairage public (dont les travaux n'ont pas commencés),
- DIT QUE les dépenses pour l'adhésion au CEP sont prévues au Budget Primitif 2013 :
Compte 6554 : DIVERS – 355 € (nouveau solde : 1 000 €)
PNR/CEP + 355 € (nouveau solde : 355 €)

18^{ème} délibération

VU le courrier de demande de subvention que la commune de Maudétour-en-Vexin a adressé au SIERC le 4 juin dernier,

CONSIDERANT le projet d'amélioration de l'éclairage public de la commune de Maudétour-en-Vexin en vue d'économiser de l'énergie et des dépenses,

CONSIDERANT que les travaux n'ont pas encore débutés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de demander une subvention auprès du SIERC,
- AUTORISE le Maire à monter le dossier de demande de subvention,

- DIT QUE les dépenses d'investissement non subventionnables sont inscrites au Budget Primitif 2013 (compte 21534).

* * * * *

19^{ème} Délibération

Salle des fêtes communale : modification du contrat de location (interdiction des feux d'artifice, lanternes chinoises...)

VU la délibération du 22 février 2013 modifiant les tarifs et le contrat de location,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer, pour des raisons de sécurité, le tir de feux d'artifice et lanternes volantes par les locataires de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE DE MODIFIER l'article 9 du contrat de location de la salle des fêtes comme suit « ...DE TIRER DES FEUX D'ARTIFICE ou FAIRE S'ENVOLER DES LANTERNES » pour des raisons de sécurité.

Salle des fêtes communale : prêt à l'association « les musclés d'Arthies »

Le Maire informe les membres du Conseil que l'association « les musclés d'Arthies » a une nouvelle fois sollicité le prêt annuel de la salle des fêtes communale, dans l'attente de la reconstruction de la salle communale sinistrée d'Arthies.

Le Conseil municipal est de nouveau favorable au prêt gracieux de la salle communale de Maudétour-en-Vexin au profit de l'association « les musclés d'Arthies » dans l'attente de la reconstruction de leur bâtiment communal.

* * * * *

20^{ème} Délibération

SMGFAVO : adhésion de la commune de Gonesse

CONSIDERANT le courrier du SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise) en date du 20 mars 2013 demandant aux Conseils Municipaux de délibérer concernant l'adhésion de la commune de Gonesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à l'adhésion de la commune de Gonesse au SMGFAVO.

* * * * *

21^{ème} Délibération

CIG : convention pour la mise en place d'un « document unique » d'hygiène et de sécurité

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la FPT,

VU le décret n°2012-170 du 3 février 2012 portant modification du décret n°85-603 du 10 juin 1985,

VU la circulaire C2012-12-76 du 20 décembre 2012 relatif à l'application du décret n°85-603 du 10 juin 1985,

VU la circulaire C2013-06-49 du 18 juin 2013 rappelant les obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels,

VU les articles L4121-1 à L4212-5 et L4121-1 à L4121-4 du Code du travail,

VU le projet de convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels au sein de la commune de Maudétour-en-Vexin,

VU le projet de proposition d'intervention n°1 relative à une mission d'accompagnement à la réalisation du « document unique » dans la commune de Maudétour-en-Vexin,

CONSIDERANT la nécessité d'établir le « document unique »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à la signature :
 - de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels au sein de la commune de Maudétour-en-Vexin,
 - de la proposition d'intervention n°1 relative à une mission d'accompagnement à la réalisation du « document unique » dans la commune de Maudétour-en-Vexin,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération,
- DIT QUE les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2013 :
Compte 6554 : DIVERS – 1 000 € (nouveau solde : 0 €)
 CIG + 1 000 €

* * * * *

22^{ème} Délibération

Préfecture du Val d'Oise – Convention pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

VU le projet de convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Maudétour-en-Vexin pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité, transmis par la Préfecture du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Maudétour-en-Vexin pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,
- AUTORISE LE MAIRE à lancer cette procédure et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

* * * * *

23^{ème} Délibération

Décision Modificative n°2 (DM) : équilibre budgétaire des comptes 40/42

A la demande de la Perception de Magny-en-Vexin, le Budget Primitif 2013 doit être rectifié comme suit concernant les amortissements 2013 :

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D042 – Opérations d'ordre entre section		1 186,55 €
D68 – Dotations aux provisions	1 186,55€	

* * * * *

Décisions prises en application des articles L2122 et 2122-23 du C.G.C.T.

Recrutement : Mme Catherine FERRARI a été recrutée sur le poste d'accompagnateur de transport scolaire et elle prendra ses fonctions dès la rentrée scolaire 2013-2014.

* * * * *

Questions diverses et informations communales

- Départ de Mme KING : Mme Jeanine KING, accompagnatrice de transport scolaire, a cessé son activité début juillet dernier, à l'issue de la période scolaire 2012-2013. Un cadeau de départ lui sera remis à l'occasion de la fête de la Saint Jean prévue le 22 juin prochain.
- Litige avec l'URSSAF : la demande de recours a été adressée au Président de la Commission de recours amiable de l'URSSAF à la fin du mois d'avril. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour.
- PNR Vexin français : Didier VERMEIRE fait part de la récente élection de M. GIROUD à la présidence du Parc suite au décès de M. PICHERY.
- Plaques de rues : il manque une plaque « route des Moines »
- Cimetière : la commission cimetière doit être réunie dès que possible concernant la création d'un ossuaire.
- Travaux : des travaux de réparation de la toiture vont prochainement être effectués à « La Forge » et à la salle des fêtes.
- Chiens : des aboiements de chiens ont été signalés à plusieurs reprises, pendant la nuit, dans différentes rues du village. Si cette nuisance continue, le Maire contactera les propriétaires.
- Bibliothèque de Genainville : les horaires d'ouverture seront diffusés dans le prochain « Echo de Maudétour » afin d'informer les maldestoriens.
- Fruits du verger communal : les fruits seront ramassés puis offerts en dessert aux habitants à l'occasion de la fête de la Saint Jean prévue très prochainement.
- Utilisation des produits de traitement dans les champs agricoles : des habitants souhaitent savoir si une distance minimum doit être respectée avec la limite des habitations ?
- Château de Maudétour-en-Vexin : la Commission de sécurité est passée au château et la mairie est maintenant dans l'attente de son « avis » avant que le Maire ne prenne un arrêté autorisant l'ouverture des gîtes et de la salle de réception de la Chapelle.

* * * * *

La séance est levée à 23 h 45.

Didier VERMEIRE Maire		Arlette HIPEAU Conseillère municipale	
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Michèle KUBIAK Conseillère municipale	
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Thérèse PARICHON Conseillère municipale	
Claude DELAUAUD 3ème Adjoint		Yves SAUSSAIS Conseiller municipal	

Joseph BENZ Conseiller municipal		Damien VAILLANT Conseiller municipal	Absent
Caroline BIGONET Conseillère municipale			